

COMMUNE DE



LABROUSSE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION n° 8



NOVEMBRE

1998

SOMMAIRE

- **Le mot du Maire**
- **Des réalisations communales**
- **Informations diverses**
- **Réflexions sur les budgets des 12 dernières années.**
- **Le budget 1998**
- **Les Associations:**
 - **Informations Générales**
 - **Club des Aînés et de l'Amitié**
 - **Les Quatre Saisons**
 - **Amicale Laïque des Parents d'Elèves**
 - **Chasse Communale**
 - **Anciens Combattants**
 - **FNACA**
 - **USLV**
 - **ADMR**

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens

Voici notre huitième bulletin municipal. J'adresse aux présidents des associations et aux conseillers municipaux qui participent à cette édition mes chaleureux remerciements.

Comme vous le voyez, nos associations sont toujours aussi vivantes et l'essor ou le maintien de chacune dépend essentiellement et de l'intérêt réciproque des autres associations et du soutien de toute la population en général.

L'année 1998 se termine, et déjà il faut penser au budget 1999. Nous souhaiterions tous aller vers une certaine stabilité notamment de la fiscalité locale (bien qu'elle ne soit pas très élevée à Labrousse) mais notre action est déjà bien hypothéquée par des dispositions prises par d'autres instances; je pense au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Ce service qui dépend en partie du conseil Général a décidé d'augmenter de 30% les participations des communes ce qui se traduirait si le Conseil municipal la répercutait intégralement sur l'impôt communal, par une augmentation de 4% de celui-ci. Nous tâcherons de modérer cet impact au maximum, bien évidemment un peu au détriment d'autres secteurs d'activité de la Commune.

Parallèlement on voit les situations intercommunales bénéficier de fonds de l'Etat ou du Département avec une certaine générosité alors que ces structures n'ont pas à affronter les multiples services quotidiens et réguliers assurés par les communes. Sans impact fort sur la fiscalité ces structures réalisent des investissements qui à terme, lorsqu'ils seront producteurs de dépenses de fonctionnement seront source d'imposition locale. Je souhaiterais plus d'équité dans le financement des collectivités aussi ai-je fait part de mes réflexions à Monsieur le Préfet du Cantal et aux parlementaires.

Dès le début 1999, vous aurez à participer au recensement de la population. Les dernières réalisations ou installations ne suffiront peut-être pas à nous maintenir au niveau de 1990, mais nous nous consolons en pensant que nous ne sommes pas les seuls (presque toutes les communes rurales sont frappées par la dépopulation et encore plus celles du Nord Cantal et de l'Est du département; on dit que le Département aurait perdu près de 10 000 habitants en 10 ans).

Une consolation: les effectifs scolaires sont très satisfaisants; ils représentent près de 10% de la population: 52 élèves sur 540 habitants. Les structures mises en place et les travaux récents permettent une vie scolaire plus agréable et plus riche. Comme nous le disions dans le bulletin précédent un certain retour vers nos communes rurales se manifeste. Il nous faut tous l'encourager.

L'informatique est en mairie. Elle sera bientôt encore plus moderne dans les écoles dans le cadre de Cyber-Cantal. Peut être y aura-t-il un jour un point "multi-média dans la commune? (appel à candidature bénévole - dès que nous serons outillés). Une petite inquiétude tout de même: c'est que ces investissements s'avèrent vite obsolètes et donc lourds dans le temps pour les finances communales.

Quant à la vie intercommunale, l'été 1998 a vu la mise en fonctionnement du lieu de baignade sur le Maurs au grand plaisir des jeunes. Nous avons souhaité lors des réunions qu'une meilleure limpidité de l'eau soit assurée notamment quand il y a une forte fréquentation (peut être faudrait-il revoir le fond du lieu de baignade).

Il y a aussi intérêt à garder une certaine tranquillité du lieu si un raccordement routier entre Teissières et Leucamp se fait. J'ai proposé dans le cas où se réaliseraient des acquisitions foncières nouvelles que l'on déplace l'aire de jeu actuelle (qui semble inondable) et que l'on transforme ce lieu de jeu en un deuxième petit étang aux bords aménagés (pique-nique).

Nous continuerons en 1999 à oeuvrer pour une vie harmonieuse dans notre commune.

Bien cordialement,

B.RODIER

TRAVAUX DE VOIRIE

L'année 1998 a vu se réaliser deux opérations: l'une sur le chemin d'Inserres concernant la suppression de virages et d'un point difficile l'hiver, l'autre dans le Bourg pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales (cheminement un peu perturbé par les différents travaux de ces dernières années).

Pour le chemin d'Inserres une subvention de 63 693 Francs a été accordée par l'Etat. Pour le Bourg, le Conseil Général du Cantal finance tout ce qui est mise en oeuvre sur le CD n°6 et la moitié du coût des caniveaux.

Mise en sécurité sur CD n°6.

Suite à un courrier du Maire, le Président du Conseil Général nous informe que la mise en priorité du CD n°6 sera effective au début 1999. Cela veut dire que des situations ambiguës (carrefour de Lentat par exemple) n'existeront plus.



ACQUISITION DE LA GRANGE DE MONSIEUR COUSSEGAL A PRAT

La commune a décidé d'acheter pour 210 000 Francs ce bâtiment qui sera mis à disposition de la Commune et de l'Association des Quatre Saisons dans le but de créer des animations touristiques et culturelles.

Cette bâtisse en bon état a le mérite d'offrir une surface importante d'utilisation aisée sur deux niveaux (2 X 200 m2).

Un terrain de 6000 m2 aux abords permettra l'accueil de groupes (pour pique-niquer).

Le travail d'animation sera important et s'étalera dans la durée. Des orientations seront à définir. La vie associative s'en trouvera enrichie.

Toute personne désirant s'intégrer dans un processus d'animation peut rejoindre l'Amicale des 4 Saisons. Elle sera la bienvenue.

LISTE ELECTORALE

Le nombre des électeurs inscrits au 28 février 1998 s'élève à 337, dont 173 électrices et 164 électeurs (3 électrices et 3 électeurs de moins de 21 ans).

Les deux conditions essentielles pour être inscrit sur la liste électorale de la commune sont:

- y être domicilié

ou

- être inscrit depuis cinq ans au moins sans interruption sur l'un des rôles des quatre taxes communales (taxe d'habitation , taxe foncière bâtie ou non bâtie ; taxe professionnelle)

Les personnes actuellement inscrites sur la liste électorale de l'année 1998 et ne remplissant plus une de ces conditions d'inscription doivent se préoccuper de leur situation électorale avant le 31 décembre 1998.

La commission communale de révision statuera sur les différents cas avant la fin de l'année.

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION
d'AURILLAC-SUD
RENFORCEMENT DE RESEAU EDF**

Deux renforcements sont prévus:

- au Dat en direction d'Escambous
- à Drulhes (du terrain de foot au bout du village maison LHERITIER)

Il a été demandé aussi une étude pour le hameau de la Fage (de la Vente à La Fage) suite à des problèmes de tension

Les délégués de la commune au Syndicat d'électrification sont Mrs RODIER et PRADAL.

**TRANSPORT PUBLIC
Le Mercredi**

Cantal Tour doit assurer jusqu'en 2001 le transport du public (toutes catégories) une fois par semaine le mercredi après-midi.

Départ de Vezels-Roussy à 13 heures

Retour: (départ de la Place de la Paix à 17 heures).

AMENAGEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Des acquisitions et des travaux s'avéraient nécessaires. Le Conseil municipal a décidé de faire installer:

- un fourneau 4 feux avec plaque de mijotage et four gastronomique
- une hotte aspirante inox
- une table , des étagères et une armoire en inox (l'ensemble sera entouré de carrelage pour faciliter le nettoyage).

Le tout est estimé à 40 000 Frs.

ECOLE

EFFECTIF SCOLAIRE

Communes de Labrousse et Vezels-Roussy

Il est en progression:

1995: 39 élèves

1996: 45 élèves

1997: 49 élèves

1998: 52 élèves

La cantine accueille cette année 46 rationnaires.

INFORMATIQUE: Dans le cadre de l'action Cybercantal et en relation avec le Conseil Général, les écoles seront dotées de 3 ordinateurs (1 ordinateur supplémentaire pourra à terme être mis à la disposition du public).

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL: Par délibération en date du 4 juillet 1998 le Conseil municipal a décidé la gratuité du transport scolaire pour les enfants de l'école primaire de LABROUSSE

PAVILLONS LOCATIFS A LA CITE DES PINS

Les trois pavillons prévus sont achevés et occupés l'un par Monsieur DELRIEU René, le deuxième par Monsieur LAVAL Patrick, le troisième par Monsieur BRAJUS receveur des Postes nommé à LABROUSSE à compter du 1er novembre 1998.

La population accueillie s'élève à treize personnes.

ETAT CIVIL

On a enregistré en

<u>1997:</u>	4 naissances
	5 décès ou transcriptions de décès
	1 mariage
<u>1998</u>	0 naissance
	4 mariages
	2 décès ou transcriptions de décès

DECHETTERIE

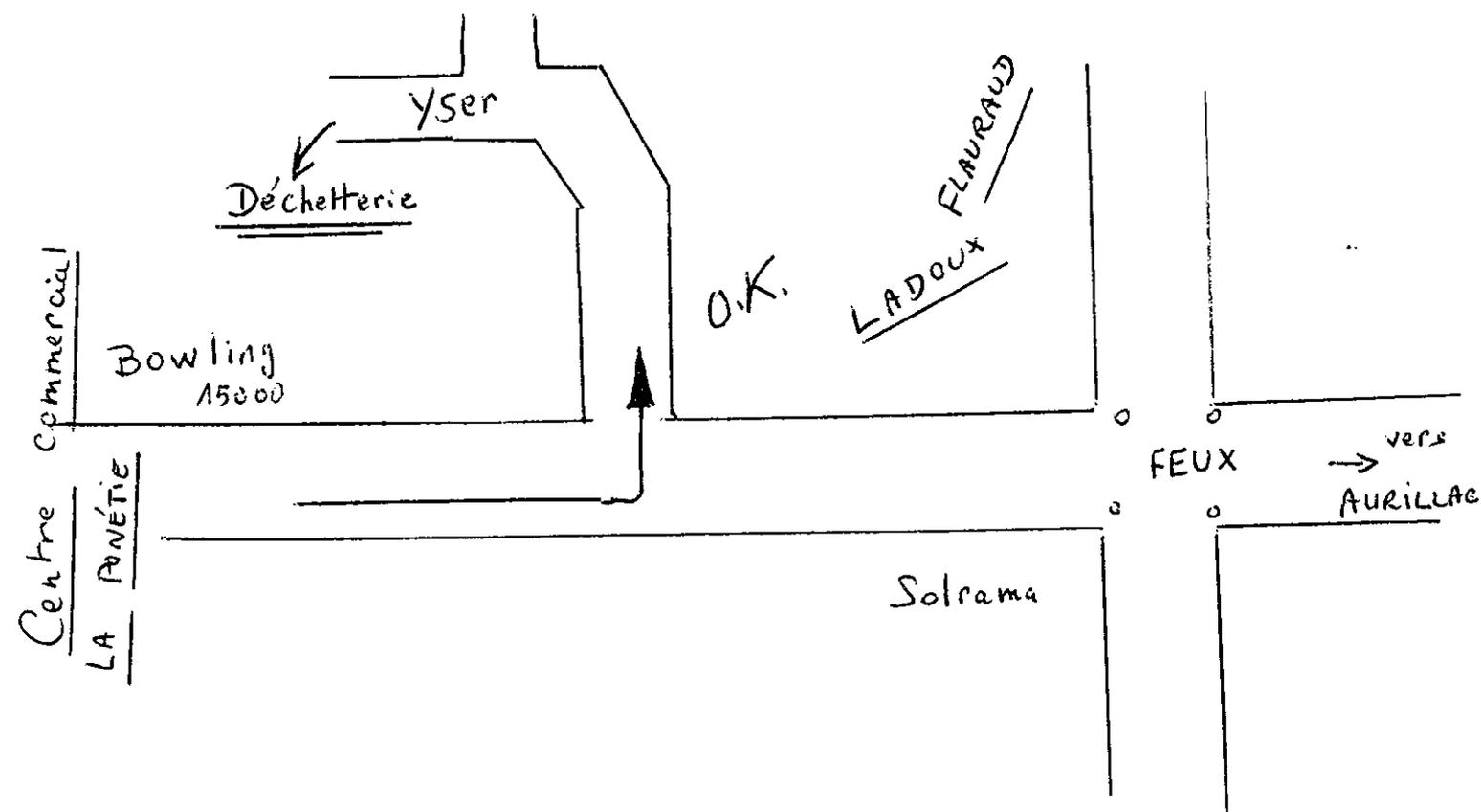
La déchetterie d'Aurillac située à l'Yser est ouverte gratuitement aux habitants de Labrousse avec accord de Monsieur le Maire d'Aurillac. Il était bon que cela se sache.

L'accès est facile. Vous pouvez y porter ferrailles et autres métaux, chiffons, catalogues, papiers et plastiques, cartons et matériaux non recyclables, batteries, gravats etc...

Cela n'empêche pas de temps en temps de faire venir à Labrousse un conteneur pour les gros encombrants.

Il nous faudrait donc prendre le réflexe suivant: Je vais faire quelques courses à Aurillac, j'en profite pour me débarrasser de ce qui pollue mon petit environnement quotidien. Pensez aussi dans la mesure du possible lorsque vous changez un appareil quelconque de faire reprendre le vieux par le commerçant qui vient vous livrer en lui demandant de le porter à l'Yser.

A partir de l'an 2002, les décharges sauvages seront interdites.



SECRETARIAT DE MAIRIE

OUVERTURE:

MARDI Matin de 9h à 12 h

JEUDI Matin de 9h à 12h

VENDREDI Matin de 9h à 12 h

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le dernier remonte à 1990. Le prochain aura lieu en 1999. L'agent recenseur se rendra chez les particuliers à partir du 8 mars 1999.

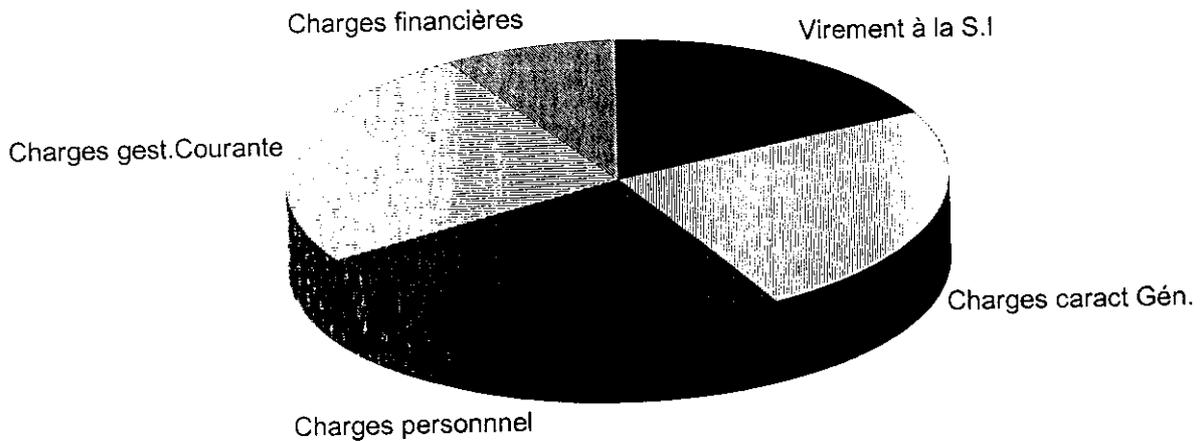
Dates des recensements	LABROUSSE	1946	472
		1954	470
1831	1.100	1962	414
1836	819	1968	395
1841	861	1975	397
1846	838	1982	445
1851	845	1990	432
1856	729		
1861	777		
1866	780		
1871	792		
1876	761		
1881	676		
1886	654		
1891	689		
1896	642		
1901	629		
1906	583		
1911	539		
1921	510		
1926	512		
1931	506		
1936	479		



BUDGETS 1998 DE LA COMMUNE

DEPENSES

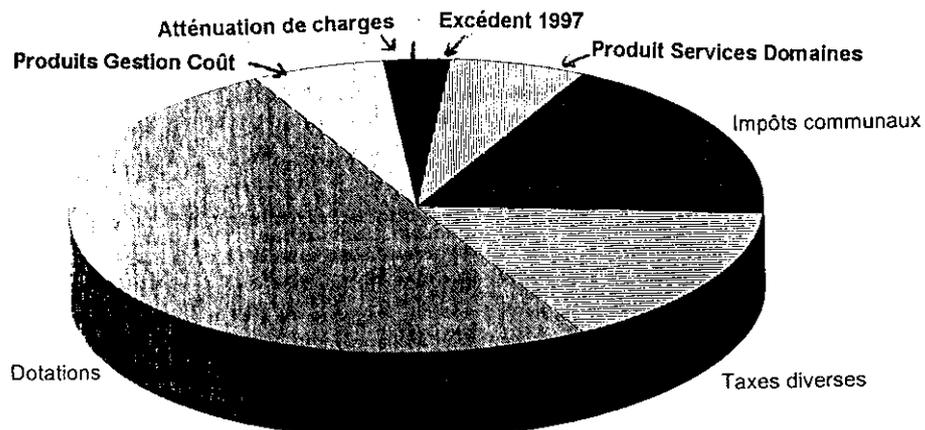
Virement à la S.I	Charges caract Gén	Charges personnel	Charges gest.Courant	Charges financières	TOTAL
280 561,30 F	387 311,65 F	378 310,00 F	406 136,00 F	132 572,00 F	1 584 890,95 F
17,70%	24,40%	24,00%	25,60%	8,30%	



RECETTES

Excédent 1997	Produit Services Domaine	Impôts communaux	Taxes diverse	Dotations
27 432,95 F	99 800,00 F	289 834,00 F	250 066,00 F	800 678,00 F
1,73%	6,30%	18,29%	15,78%	50,50%

Produits Gestion Co	Atténuation de charges	TOTAL
96 930,00 F	20 150,00 F	1 584 890,95 F
6,12%	1,28%	100%



Année	Intérêts	Capital	Total	Recettes Totales	% Dette/Recette
1998	131 571	192 415	323 987	1 584 890	20,44 %
1997	132 789	173 636	306 425	1 623 028	18,87 %
1996	142 719	155 700	298 419	1 577 780	18,91 %
1995	153 750	146 072	299 822	1 429 195	20,97 %
1994	131 938	126 381	258 319	1 340 373	19,27 %
1993	134 905	114 067	248 972	1 311 189	18,98 %
1992	123 813	102 961	226 774	1 197 837	18,93 %
1991	133 831	129 409	263 240	1 274 981	20,64 %
1990	121 317	104 099	225 416	1 324 349	17,02 %
* 1989	153 573	306 745		1 341 626	
1988	150 577	107 096	257 673	1 250 166	20,61 %
1987	143 431	98 348	241 779	1 066 584	22,66 %

* Cette année n'a pas de signification; des emprunts ayant été renégociés il faudrait présenter les recettes d'investissement en parallèle.

De l'observation de ce tableau, on peut remarquer que l'endettement de la commune depuis 12 ans reste dans le même pourcentage par rapport aux recettes (20 %). D'autre part si l'on prend en compte l'endettement général et l'annuité de la dette on s'aperçoit que cette dette serait remboursée en 6 ans. Or, auparavant la durée moyenne d'amortissement des emprunts se situait plutôt vers 10 ans ce qui permet d'espérer à l'avenir une capacité d'investissement améliorée, d'autant plus que les taux des prêts ont considérablement baissé.

La renégociation des emprunts de la commune, du service de l'eau et du transport scolaire au cours de l'année 1998 va permettre à la commune d'économiser 37 700 Francs sur six ans, soit en moyenne 6 200 francs par an à compter de 1999.

RECETTES

Etude sur les douze dernières années

Année	Impôts		DGF		Autres	TOTAL
1998	289 834	18,28%	625 103	39,44%	669 953	1 584 890
1997	275 478	16,97%	619 631	38,17%	727 919	1 623 028
1996	265 749	16,84%	625 793	39,66%	686 218	1 577 760
1995	250 379	17,51%	600 759	42,03%	578 057	1 429 195
1994	253 874	18,94%	598 910	44,68%	487 589	1 340 373
1993	222 421	16,96%	552 803	42,16%	535 965	1 311 189
1992	215 909	18,02%	540 496	45,12%	441 432	1 197 837
1991	211 169	16,56%	502 058	39,37%	561 754	1 274 981
1990	200 429	15,13%	482 717	36,44%	641 203	1 324 349
1989	186 537	13,90%	480 270	35,79%	674 819	1 341 626
1988	180 053	14,40 %	414 144	33,12%	655 969	1 250 166
1987	162 984	15,28%	378 092	35,44%	525 508	1 066 584

Autres recettes: Cantine ,ordures ménagères, loyers, pylônes haute tension, compensations de l'Etat (Impôts) excédent année précédente....

CONCLUSION: De ce tableau on peut dire que sur 100 francs de recette pour la commune, 17 Francs en moyenne proviennent de l'impôt communal, 40 francs de l'Etat sous forme de Dotation Globale de Fonctionnement et 43 francs ont des origines diverses (services communaux autres que l'Eau et le Transport scolaire plus les compensations de l'Etat etc...)

Sur les 17 Francs d'impôt, on peut d'après les taux appliqués aux quatre taxes (les "4 vieilles" comme on les appelait autrefois) les répartir ainsi:

- 4 Frs du Foncier Non Bâti 23,52 %
- 7 Frs du Foncier Bâti 41,78 %
- 5 Frs de la Taxe d'Habitation 29,17 %
- 1 Fr de la Taxe professionnelle 5,51 %

Associations

La subvention n'est pas un dû

L'argent public est destiné à financer des actions d'intérêt collectif. La subvention n'est donc pas un dû. Son obtention nécessite une préparation soigneuse, aussi bien sur la forme que sur le fond afin de justifier de l'utilisation de l'argent du contribuable.

L'excédent n'est pas l'objectif d'une association

Il est normal qu'une association dégage des excédents dans le cadre de son activité, mais la poursuite de l'excédent n'est pas l'objectif d'une association. Elle ne doit donc pas les accumuler afin de les placer. Les excédents éventuels doivent être affectés à des besoins ultérieurs ou au financement de projets correspondant à l'objet de l'association. C'est l'un des critères importants de la non-lucrativité.

« Nous passons de la musique dans le local de notre club sportif. Devons-nous cotiser à la SACEM ? »

Oui, normalement. Toute diffusion dépassant le strict cadre du cercle de famille est soumise à autorisation et à paiement de droits d'auteur. Dans votre cas, la musique n'est pas indispensable à la réalisation de votre activité et elle est réservée à vos adhérents. Vous ne devez donc qu'une redevance forfaitaire annuelle. Pour 1998 elle est de 225 F. Dans tous les cas, prenez contact avec le délégué régional de la SACEM.

« Quelles autorisations faut-il demander pour tenir une buvette lors de la fête de mon association ? »

15 jours à l'avance, il faut demander une autorisation préalable de la mairie (ou de la préfecture de police pour une association parisienne). Au moins 3 jours avant la manifestation, informez le centre des impôts. Ensuite, n'oubliez pas de déclarer à la recette des douanes le lieu de vente et les quantités de boisson possédées. Enfin, dans les 30 jours suivant la manifestation, envoyez un relevé des recettes et des dépenses à l'administration fiscale. Par ailleurs, sachez que seuls les débits de boissons temporaires ne servant que des boissons non alcoolisées, de la bière ou du vin sont considérés comme des buvettes. Sachez également que les associations sont exonérées de TVA, d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle pour les recettes de six manifestations annuelles. Ce qui ne vous dispense pas des démarches indiquées.

L'amnistie jusqu'au 1^{er} avril 1999

Les responsables d'associations peuvent respirer ! Surtout ceux qui avaient des contrôles fiscaux en cours : ces derniers sont abandonnés. Les autres associations ont jusqu'au 1^{er} avril 1999 pour régulariser leur situation. Une amnistie indispensable pour que les rapports avec l'administration fiscale puissent être clairs.

« Il a été décidé d'abandonner les redressements relatifs à la notion de lucrativité pour les associations de bonne foi. »

CLUB DES AINES ET DE L'AMITIE

Créé en 1979, le Club des Aînés et de l'Amitié accueille tous les retraités à partir de 50 ans.

Pour l'année 1997, le Club compte 74 adhérents très actifs.

La composition du bureau est la suivante :

- Président : M. Jean FOURNIER (cité des Pins),
- Vice-Président : M. LHERITIER (Drulhes),
- Secrétaire : Mme Victorine FOURNIER (cité des Pins)
- Secrétaire-adjoint : Mme Marie TRINTY (Le Bourg),
- Trésorier : Mme MANHES (Le Dat),
- Trésorier-adjoint : M. Firmin MANHES (Le Dat).

Les membres du Conseil d'Administration sont au nombre de 9.

L'année 1997 a été très riche en activités :

- Le 11 février, après-midi crêpes suivie par de nombreux adhérents.
- Le 15 avril, sortie à PAILHEROLS au Restaurant Auberge des Montagnes avec un car de Cantal Tour. Bonne animation avec la participation de 50 adhérents.
- Le 11 juin, sortie sur FIGEAC avec la visite du Musée Champollion. Restauration à L'Orée du Bois. L'après-midi se poursuit à VILLENEUVE d'AVEYRON avec la visite des grottes de FOISSAC. 44 adhérents ont participé à cette sortie.
- Le 15 août, exposition et vente d'ouvrages et de pâtisseries réalisés par les adhérents.
- Le 2 septembre, goûter, randonnée et divers jeux étaient au programme de la journée de la forme à VEZELS-ROUSSY à laquelle 185 adhérents des Clubs des Aînés de VEZAC, PRUNET, ROANNES SAINT-MARY, TEISSIERES-LES-BOULIES, ARPAJON SUR CERE et LABROUSSE (avec 28 membres) ont participé.
- Le 5 septembre, sortie à BORT-LES-ORGUES. Visite du Musée de la Radio, excursion en vedette sur le barrage, repas au restaurant Château de Val et enfin visite du château.
- Le 23 octobre, sortie à VITRAC avec visite de la Ferme de Conquans suivie d'un repas à l'Auberge de La Tomette.
- Le 15 novembre, concours de belote. Tous les joueurs sont repartis avec un lot et ont pu déguster du cidre.

- Le dimanche 7 décembre, au cours de l'Assemblée Générale, la composition du bureau a été ainsi modifiée : Mme Marinette DAUDE a été élue vice-présidente en remplacement de M. LHERITIER qui ne se représentait pas - Mme Irène LABRO succède à Mme Marie-Louise JEAN qui a souhaité se retirer du Conseil d'Administration.

Le Club de LABROUSSE, avec son exposition, était présent à la journée de l'amitié à AURILLAC, organisée par la Fédération des Aînés Ruraux.



Visite Château de VAL

ASSOCIATION LES QUATRE-SAISONS

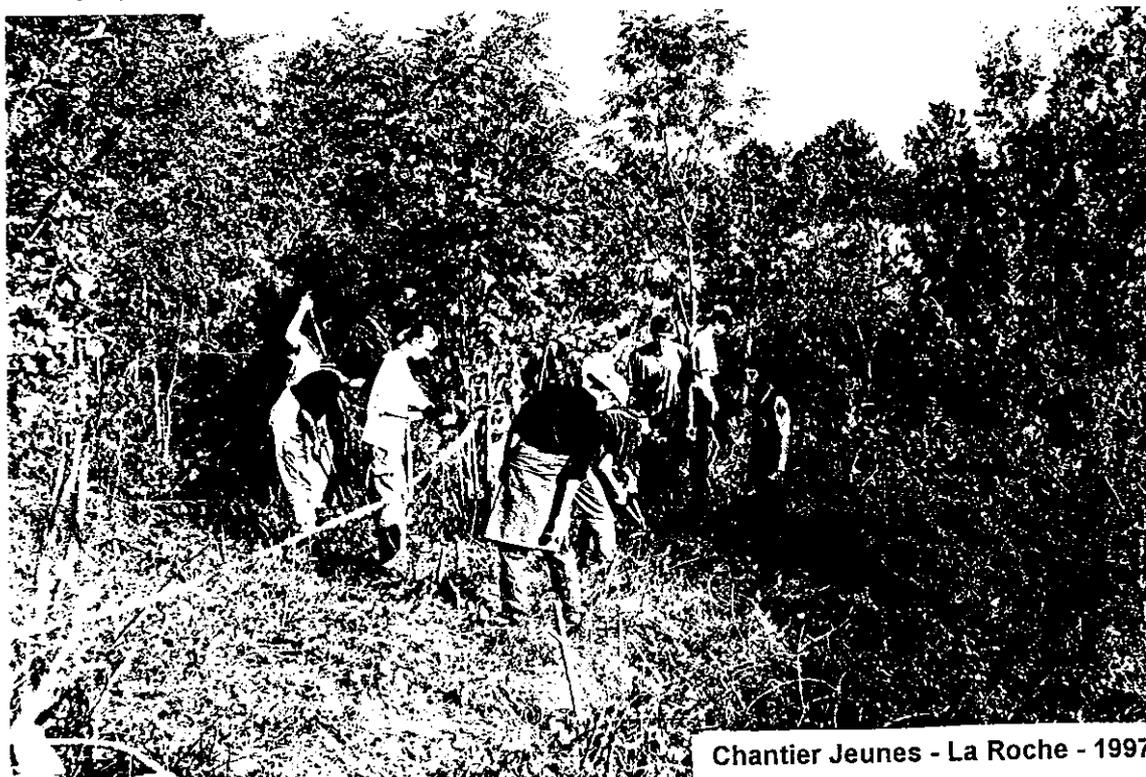
L'association a organisé plusieurs activités en 1997 ; activités variées et parfois très différentes les unes des autres. En voici le résumé en quelques lignes :

- Le 22 mars, soirée avec la chorale VOIE-LIBRE, un groupe d'AURILLAC de très grande qualité vocale chantant a cappella, malheureusement suivie par un petit public.

- Le 18 mai , troisième marché de pays. Une douzaine d'exposants étaient présents ainsi qu'un spectacle gratuit avec le groupe folklorique des écoles d'YTRAC, succès populaire malgré que ce fut le dimanche de Pentecôte. Cette manifestation semble avoir trouvé sa place.

- Le 14 juillet, troisième fête du pain au village de LASVESSIERES, le pain fut cuit dans le four restauré par la famille DELRIEU et, comme d'habitude, c'est Justin TOURLAN qui officiait au pétrin et au four ; encore beaucoup de monde au repas malgré l'incertitude du temps.

- Du 6 au 26 août, accueil d'un groupe de jeunes européens encadré par l'association "Etudes et Chantiers" de CLERMONT-FERRAND. Le but de cette expérience nouvelle pour LABROUSSE était le début de la réhabilitation et de l'aménagement du site de la Roche-Haute de MOISSAC. Débroussaillage et mise en place de tables de pique-nique, telle fut la partie prosaïque du séjour mais celui-ci fut beaucoup plus que cela. Installés en camping au terrain de foot à Drulhes, l'intégration s'est parfaitement passée dans notre petite commune malgré certaines craintes non justifiées (matches de foot, participation aux manifestations locales, accueil dans les familles...). Ce chantier était la première étape pour l'aménagement du site. Celui-ci doit se poursuivre car il serait dommage qu'il s'arrête ainsi.



Chantier Jeunes - La Roche - 1997

- Le 17 août accueil d'une étape du Tour du Cantal Pédestre, organisé par la F.A.L. Près de 70 marcheurs ont participé à la balade autour de la commune; une centaine de personnes ont dégusté le repas préparé par une équipe de cordons-bleus réunis autour de Mme Nadine DAUDE. Très bon spectacle présenté par le groupe TRAIN DU FOLKLORE du Centre Social d'ARPAJON-SUR-CERE.

- Le 24 août sortie pédestre de LABROUSSE à CARLAT. Très belle journée avec plusieurs pauses buvettes au DAT, à ESCAMBOU et à ALMEYRAC où nous fûmes accueillis par toute la famille JALABERT. Après le pique-nique au pied du rocher, visite du site chargé d'histoire et de mystère puis accueil à l'Office du Tourisme (visionnage de cassettes, découverte de la maquette du village...) ensuite retour en minicar.

- A la mi-décembre, décoration de la place de la fontaine pour les fêtes de fin d'année.

Activités 1998 :

- Le 10 avril, soirée théâtre-variétés avec le groupe TRAC composé par de retraités dynamiques du C.C.A.S. de la ville d'AURILLAC. Petit public pour un spectacle de qualité, la culture même avec un petit "c" a du mal à trouver sa place à LABROUSSE.

- Le 17 mai, quatrième marché de pays avec un dizaine d'exposants présents, spectacle avec le groupe de majorettes les DIGITALES d'YTRAC. Très bon succès populaire.

- Le 14 juillet, fête du pain, la quatrième du genre qui, cette année, s'est déroulée au village de LAVERGNE. Le four appartient à M. et Mme CEZAC, des gardois, qui ont acquis l'ancienne maison TOURLAN.



Fête du pain - LAVERGNE - 14.07.1998

- Début août, sortie pédestre.
- Le 20 août, étape du Tour du Cantal Pédestre.
- Le 3 octobre, sortie pédestre à la découverte des champignons du pays.
- Fin d'année, décoration de la place de la fontaine pour les fêtes.

Le recrutement d'une personne dans le cadre d'un emploi en C.E.S. aidera l'Association pour développer ses actions, en particulier dans le domaine des sentiers pédestres et de l'aménagement du site de la Roche de MOISSAC.

AMICALE LAIQUE DES PARENTS D'ELEVES

L'année scolaire 1997/1998 a été fort animée avec les activités suivantes :

- Etude de la faune aquatique (ruisseau de Marso).
- Projection d'un film sur le cycle de l'eau, l'étude de l'Allier.
- Piscine (maternelle : une fois par semaine pendant un trimestre - C.P., C.E., C.M. : tous les jours scolaires pendant un mois).
- Arbre de Noël : jouets, goûter et animation.
- Quine de l'école le dernier samedi du mois de janvier.
- Carnaval des enfants.
- Ski au Lioran (sur les pentes de ski de fond).
- Classe de mer au GRAU D'AGDE (aides des communes de LABROUSSE et de VEZELS-ROUSSY et du Conseil Général).
- Festival d'expression enfantine.
- Découverte des sites de captages d'eau de la Commune (sources et château d'eau de Marso, château d'eau de Fontrouge).
- Plan d'eau de VEZELS.
- Voyages scolaires :
 - . Maison de la faune à MURAT, avec pique-nique,
 - . Promenade en bateau à Garabit pour les C.P. et maternelle,
 - . Centrale hydro-électrique de Grandval (C.E.1, C.E.2, C.M.1, C.M.2).
- Fête de l'école, avec projection, en soirée, de diapositives sur la classe de mer.

LE PROJET D'ECOLE (sur une durée de 3 ans) = sensibiliser les enfants à la valeur de l'eau
===== et à l'urgence de la protéger

49 enfants ont été scolarisés : 18 en maternelle, 16 en C.P./C.E, 15 en C.M.1/C.M.2 . (A la rentrée scolaire 1998/99, nous avons la satisfaction de compter 52 enfants).

Seul mouvement au niveau des enseignants : Madame GRACIA a remplacé Monsieur HUGUET et exerce à mi-temps avec Madame ROUCH.

Le bureau a subi quelques modifications et se compose désormais comme suit :
Présidente : Mme Martine LAROUSSINIE (La Vente) - Vice-présidente : Mme Danielle LESCURE (VEZELS) - Trésorière : Mme Christine MONTIN (ROUSSY) - Trésorière-adjointe : Mme Régine CARRIER (ROUSSY) - Secrétaire : M. Pascal MONTIN (ROUSSY) - Membres : Mmes Véronique DELPONT (Le bourg), GAILLARD-MEFFRIN (Moissac), Sylvie LAROUSSINIE (Drulhes), Béatrice TOURLAN (ROUSSY), MM. Jean-Claude ANDRIEU (Drulhes), Pierre DELRIEU (Moissac).

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

Pour la saison 1997, il a été délivré 35 permis et 42 cartes de chasse.

Les finances de la société ont permis de procéder aux lâchers de gibier suivants :

- 4 couples de lièvres, en provenance d'Europe Centrale (Slovaquie) à raison d'un couple sur les secteurs du DAT, de DRULHES, de MOISSAC et LESCURE-JULHAC (Coût d'un couple = 1 710 francs).

- 175 faisans.

- 100 perdreaux gris.

- 90 perdreaux rouges.

Le plan de chasse de 21 chevreuils a été réalisé en 7 battues (10 brocards + 11 chevrettes).

6 sangliers ont été tués.

Pour la saison 1998, stabilité dans la délivrance des permis (37) et cartes (40).

Le plan de chasse attribué par la Fédération a été porté à 28 chevreuils alors que notre demande initiale s'élevait à 23 têtes.



Qu'il me soit permis, en tant que président, de dire que la force de frappe de l'A.C.C.A. n'est pas l'apanage de la grosseur du calibre de notre arme mais l'addition de ces mots à la signification intense : gestion, partage, courtoisie, amitié et prudence ; mots essentiels pour qu'à notre entrée dans le troisième millénaire nous soyons des citoyens montrés en exemple.

Tel est le message que je me devais de vous transmettre en toute simplicité.

ASSOCIATION COMMUNALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET F.N.A.C.A.

Rappelons que l' Association des Anciens Combattants est la plus ancienne de la commune. Depuis la parution du dernier bulletin municipal, ses diverses activités demeurent inchangées et sont poursuivies avec la même ferveur :

- Le 8 mai, cérémonie commémorative de l'Armistice.
- Le 17 mai, participation au congrès départemental de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, à MAURS.
- Le 14 juin, à celui des A.C.P.G., à LANOBRE.
- Le dimanche 15 novembre, cérémonie au monument aux morts, suivie du traditionnel banquet.

Au cours de cette année 1998, nous avons eu à déplorer le décès de Madame REGOURD , adhérente.

oooOoooo



F N A C A - Voyage SETE - Juin 1998

L'Association des Anciens d'Algérie, avec la commune de VEZELS-ROUSSY, compte 26 adhérents. Le précédent congrès départemental s'était tenu en octobre 1997 à RIOM-es-MONTAGNES. Le dernier a eu lieu en octobre 1998 à SAINT-CERNIN. L'assemblée générale de décembre 1997, suivie du casse-croûte de l'amitié, a confirmé la composition du bureau déjà en place. Outre les cérémonies, le concours de belote (en collaboration avec les Anciens Combattants) en mars 1998 et le voyage à SETE en juin, ont été les manifestations majeures de l'année.

L'UNION SPORTIVE

Au terme d'une difficile saison sportive 1996-1997, la 8ème place préserve le maintien des équipes seniors dans leurs catégories respectives de promotion de 1ère division et 4ème division.

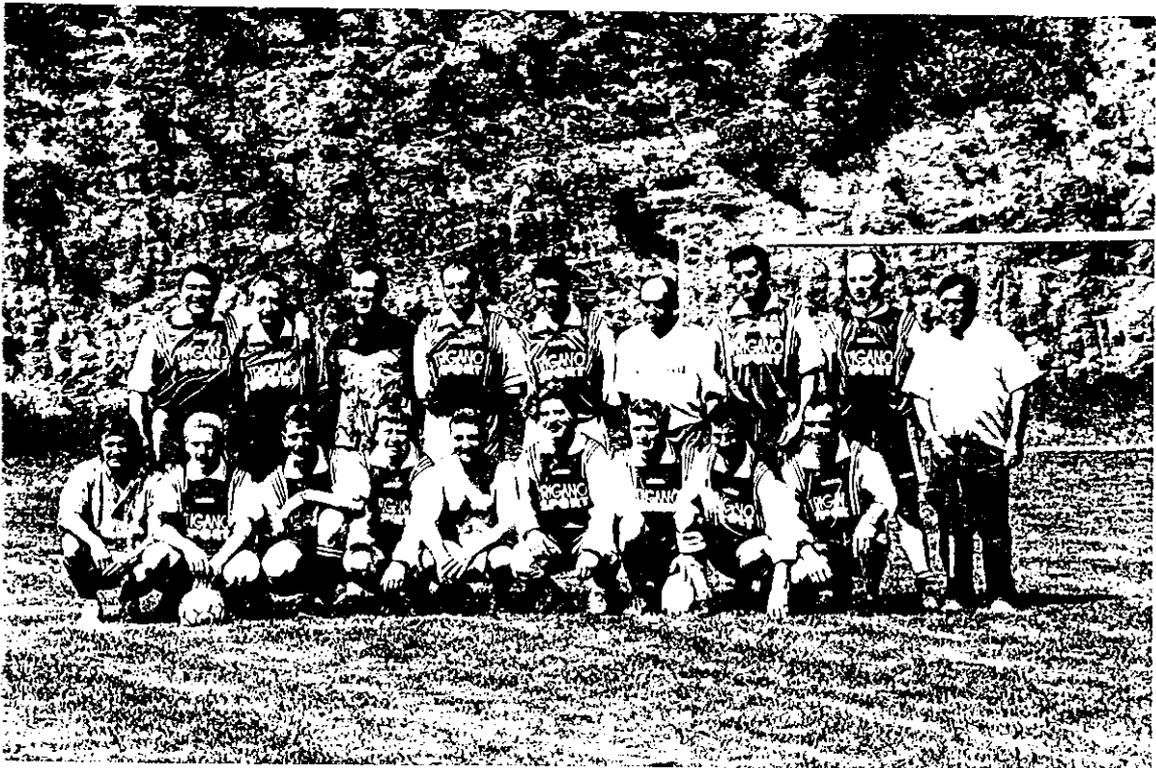
Bon comportement des équipes poussins (1ère) et benjamins (3ème) en association avec l'A.S.P.T.T. AURILLAC.

Le 16 juin 1996, à LANOBRE, remise de la médaille de dirigeant à Antonin NOEL, licencié au Club depuis l'origine.

ooo0ooo

Le recrutement de 5 joueurs a permis un déroulement satisfaisant de l'exercice sportif 1997-1998. L'équipe I, par une bonne deuxième partie de saison, a acquis le droit d'évoluer en 1ère division. Par suite de la suppression de la 5ème division, l'équipe réserve a pu pratiquer sereinement.

L'évènement marquant de l'année 1998 demeure la célébration du 30ème anniversaire de la Société. Même le soleil fut de la fête en cette journée du 21 juin, rehaussée par la présence des Maires de LABROUSSE et de VEZELS-ROUSSY, de l'Abbé BRUNET, ami de l'Abbé BAC fondateur du Club, et la participation des licenciés d'hier et d'aujourd'hui.



30ème anniversaire - Equipe des anciens

L'A.D.M.R.

L'association A.D.M.R. a été créée en 1988. Ses bureaux sont situés à la Maison Communale. L'association est l'une des 22 qui comptent l'A.D.M.R. dans le Cantal. La Fédération départementale a fêté ses 40 années d'existence cette année.

Deux services d'aides aux personnes âgées sont gérés par notre association.

Le service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.) et qui fut à l'origine de la création de l'association. Dans ce service, ce sont des aides soignantes qui interviennent au domicile des personnes après accord des Caisses sur prescription du médecin pour des soins d'hygiène générale et pour l'accomplissement des actes essentiels à la vie, à l'exception de tout soin médical.

Le service a employé 7 aides soignantes et une infirmière coordinatrice qui fait fonction de chef de service. En 1997, les aides soignantes ont effectué 11 662 heures, parcouru 124 207 kilomètres et réalisé 11 605 journées.

Sur les 21 communes desservies par le service, 34 % de l'activité se situe sur la commune d'ARPAJON-SUR-CERE et 7 % pour LABROUSSE. Les femmes représentent 71 % et les hommes 29 % des personnes prises en charge. La moyenne d'âge est de 89 ans pour les femmes et 82 ans pour les hommes. Le budget de fonctionnement en 1997 s'élève à 1 928 438 francs.

Depuis fin 1996, l'association gère aussi un service d'aides ménagères qui vient compléter l'activité d'aide à domicile. Le secteur couvert par ce service n'est pas le même que celui du S.S.I.A.D.. Il comprend les communes d'ARPAJON-SUR-CERE, VEZAC, CARLAT, SAINT-ETIENNE DE CARLAT, CROS DE RONESQUE, LABROUSSE, TEISSIERES-LES-BOULIES, PRUNET, VEZELS-ROUSSY, LEUCAMP, LADINHAC, LAFEUILLADE EN VEZIE et LACAPELLE DEL FRAYSSE. L'autre secteur étant couvert par l'association de CALVINET.

L'association a employé en 1997, 13 aides ménagères et 2 salariés pour des petits travaux (jardinage, bricolage, ...). Le nombre d'heures effectuées s'élève à 5 470 .

Dans le cadre de la mise en place du LUDOBUS par l'U.D.A.F. - l'A.D.M.R. et Famille-rurale, dont la présentation du modèle aveyronnais avait eu lieu dans notre commune en septembre 1997, il a été admis que l'Association locale serait le support de cette initiative, en 1999, à LABROUSSE.

Un groupe a entrepris une réflexion sur ce projet.



Personne aidée - S S I A D - (JUNHAC)